

## **Rapport du Président**

Commission permanente

lundi 25 novembre 2024

N° CP-2024-9-3-6

**N° applicatif 10497**

### **3<sup>ème</sup> Commission**

Commission Santé et accompagnement des personnes âgées et des personnes handicapées

#### **Direction**

Direction santé, prévention, PMI

#### **Service consulté**

Unité Santé Publique : partenariats et analyse

### **SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AUX STRUCTURES RELEVANT DE LA POLITIQUE DE SANTE PUBLIQUE**

Résumé : Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission permanente d'approuver l'attribution de subventions d'investissement au titre du Fonds Investissement Santé (FIS) à différents bénéficiaires acteurs en santé pour un montant total de 963 371 €, enveloppe prévue au Budget Primitif 2024, et d'autoriser le Président à signer avec les bénéficiaires des subventions octroyées, les conventions de partenariat et financière particulières sur la base du modèle type.

#### **Le Fonds Investissement Santé (FIS)**

Par délibération n° CD-2023-4-3-1 du 13 novembre 2023, le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace a adopté le Fonds Investissement Santé (FIS) et son règlement.

Ce fonds permet de soutenir des projets d'investissement en santé (immobilier et équipement), non pris en charge par d'autres dispositifs de financement de la CeA, portés par les partenaires institutionnels et associatifs locaux qui améliorent la qualité de vie quotidienne et de soins apportés aux habitants et aux usagers alsaciens.

Ce Fonds Investissement Santé a vocation à soutenir les projets en santé innovants et structurants qui s'inscrivent dans les compétences de la Collectivité européenne d'Alsace et dans l'un des domaines suivants :

- L'accès aux soins de proximité
- La prévention et la promotion de la santé, ainsi que l'éducation à la santé
- La coopération transfrontalière en santé

- La santé environnementale
- La recherche et les dispositifs innovants en santé

Il est rappelé que le Fonds Investissement Santé intègre le Plan Santé 2024-2028 de la Collectivité européenne d'Alsace adopté le 20 juin 2024 par le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace (délibération n° CD-2024-2-3-1).

Enfin, par délibération du 13 novembre 2023 (n° CP-2023-9-3-6), la Commission permanente a notamment approuvé la convention de partenariat et financière type à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et les structures bénéficiaires d'une subvention au titre du Fonds Investissement Santé, qui définit notamment le partenariat et le cas échéant les engagements réciproques de chaque partenaire signataire. Ce modèle est joint en annexe au présent rapport à titre d'information.

### **Proposition de soutiens financiers en investissements santé à différentes structures**

Le Fonds Investissement Santé (FIS) a été sollicité par les acteurs porteurs des projets et maîtres d'ouvrage de l'opération, énoncés ci-dessous.

Les projets concernés font tous l'objet de co-financements, s'inscrivent dans au moins un des domaines de compétence énoncés ci-avant, sont porteurs d'innovation et de progrès pour la santé de tous les Alsaciens ayant un rayonnement à l'échelle de l'Alsace, répondent à des besoins non couverts ou insuffisamment couverts en faveur des personnes en situation de fragilité sociale et de vulnérabilité et renvoient particulièrement aux objectifs du plan santé Alsace adopté à l'unanimité du Conseil d'Alsace le 20 juin 2024. La CeA n'est jamais partenaire financier unique.

Chaque projet fait l'objet d'une fiche détaillée jointe en annexe au présent rapport et qui mentionne la contribution à la politique de santé de la CeA et le cas échéant les engagements réciproques entre le porteur de projet et la CeA.

#### **1) Maison de Santé d'ASPACH-MICHELBACH**

Pour faire face à la désertification médicale de son territoire et faciliter l'accès aux soins, la Communauté de Communes de THANN-CERNAY (CCTC) s'est engagée dans un projet de construction d'une maison de santé de 420 m<sup>2</sup>.

Ce projet fédère 9 médecins généralistes qui auront leur cabinet de consultation au sein de la structure. Parmi eux, 6 seront nouveaux arrivants sur ce territoire grâce à cette initiative de la CCTC.

Pour les aménagements internes de cette maison de santé, il vous est proposé d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant de **120 000 €** au titre du FIS à la Communauté de Communes de THANN-CERNAY (CCTC), représentant 21% du coût total des dépenses éligibles d'un montant de 565 300 € TTC.

#### **2) Création d'une zone de Sport et Santé au sein du Centre de Soins de Suites et de Réadaptation de MARIENBRONN**

Afin d'améliorer la prise en charge de ses patients, le Centre de Soins de Suites et de Réadaptation (CSSR) de MARIENBRONN, établissement de Soins Médicaux et de Réadaptation en Addictologie (SMRA), souhaite mettre en place une zone de Sport et Santé

au sein de l'établissement pour développer l'activité physique adaptée au bénéfice de ses patients.

Pour l'acquisition du matériel de sport nécessaire à cette activité physique et l'aménagement du terrain destiné à accueillir cette activité, il vous est proposé d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant de **44 550 €** au titre du FIS au Centre de Soins de Suites et de Réadaptation (CSSR) de MARIENBRONN, représentant 30 % du coût total des dépenses éligibles d'un montant de 148 513 € TTC.

### **3) GEPROMED**

GEPROMED est un centre d'expertise clinique et de recherche appliquée sur les dispositifs médicaux implantables, créé pour lutter contre les trop nombreuses défaillances d'implants, mettant en danger la vie des patients. Développé par le Pr CHAKFE au sein des Hôpitaux Universitaires de STRASBOURG, ce centre s'articule autour de 3 grandes missions :

- Tester les implants et explants afin de s'assurer de leur fiabilité pour le patient ; recherche sur les prothèses, les nouveaux matériaux utilisés.
- Former les chirurgiens sur des simulateurs à la pointe de la technologie.
- Développer de nouvelles technologies et suivre les recherches cliniques pour créer des implants plus sûrs pour les patients.

Ce centre travaille en étroite collaboration avec les acteurs alsaciens que sont la Faculté de médecine de STRASBOURG, l'UNISTRA, la SATT Conectus, NextMed et Biovalley.

Le projet GEPROMED assure le développement d'un Institut de l'implant à Strasbourg, véritable centre européen d'étude des dispositifs implantables et de formation à la sécurité de la chirurgie de l'implant. C'est dans ce domaine du transfert de savoirs et de savoir-faire que le GEPROMED sollicite le soutien de la Collectivité européenne d'Alsace afin de pouvoir financer des équipements de haute technologie, support des programmes innovants de formation et d'entraînement à la sécurité des gestes et des procédures de prise en charge. Le principal bénéfice attendu, outre la réparation de la perte de chance des Alsaciens par l'amélioration des traitements, réside dans la promotion d'un accompagnement efficace des professionnels des plateaux techniques, qui contribue à réduire le risque d'échec professionnel et à fidéliser les soignants. Pour mémoire, le manque de soignants est un des principaux freins à l'offre de soins hospitalière à l'heure actuelle.

En soutien aux investissements nécessaires à ce projet, il vous est proposé d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant de **561 300 €** au titre du FIS à GEPROMED-Fondation des Hôpitaux Universitaires de STRASBOURG, représentant 15,40 % du coût total des dépenses éligibles d'un montant de 3 643 497 € TTC.

### **4) Centre de santé communal d'HESINGUE**

Dans le cadre de la lutte contre la désertification médicale et pour l'attractivité de son territoire, la commune d'HESINGUE investit dans l'adaptation d'un bâtiment dont elle est propriétaire afin d'y proposer une activité de médecine générale au bénéfice des patients du secteur.

Ce type d'initiative permet d'attirer et de retenir des médecins en leur proposant de bonnes conditions de travail dans un secteur où l'attrait des pays voisins est fort.

Bien qu'il s'agisse d'un projet territorial, la demande d'aide à l'investissement porte ici sur des dépenses ne pouvant émarger au Fonds Attractivité Alsace à savoir un dispositif d'aller-

vers et de l'équipement médical. En effet il est proposé de soutenir le financement de l'achat du véhicule permettant aux médecins d'effectuer les visites à domicile auprès des patients ainsi que de contribuer à l'achat du matériel médical de la structure.

Pour ce projet de centre de santé communal d'HESINGUE, il vous est proposé d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant de **51 000 €** au titre du FIS à la commune d'HESINGUE, représentant 30 % du coût total des dépenses éligibles d'un montant de 169 560 € TTC.

## **5) Acquisition d'un lyophiliseur pilote par AERIAL**

AERIAL est un Centre de Recherche Technologique (CRT) de notoriété internationale situé au Parc d'Innovation d'ILLKIRCH.

Les prestations d'Aérial s'adressent aux industries pharmaceutiques cherchant à développer de nouveaux produits à usage thérapeutique.

Le marché des produits thérapeutiques lyophilisés est en plein essor avec une croissance annuelle de 5,8% pour 2022-2028. Technique qui fait ses preuves dans la stabilisation de produits instables à l'état natif et l'augmentation de leur durée de vie. En outre cette méthode réduit leur poids et facilite leur transport.

Il s'agit de soutenir une demande d'équipement (lyophiliseur MODEL Lyolab-1.0-30) qui répond à une demande de l'industrie pharmaceutique en perpétuelle évolution et à la volonté d'AERIAL de conforter ses compétences et sa place au niveau européen.

Ce sujet a déjà fait l'objet d'une communication dans le rapport présenté en Commission Permanente du lundi 23 septembre 2024 (N° applicatif 10274) par la Direction Europe et Transfrontalier et notamment son Annexe 1 portant sur le Contrat Triennal 2024 - 2026 STRASBOURG CAPITALE EUROPEENNE.

Pour ce projet d'acquisition d'un lyophiliseur pilote par le Centre de Recherche Technologique AERIAL, il vous est proposé d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant de **51 000 €** au titre du FIS à AERIAL, représentant 19,8 % du coût total des dépenses éligibles d'un montant de 257 000 € TTC.

## **6) Bus Prévention - Santé de la Femme, projet porté par le Centre Hospitalier de SAVERNE**

Ce projet porté par le Centre Hospitalier de SAVERNE vise le renforcement de l'offre de soins sur le territoire de proximité, en particulier en cancérologie. Il met en circulation une Unité Mobile compacte innovante constituant un medicobus intégrant un mammographe et une station de télé-médecine afin de proposer aux populations éloignées du soin des actions de prévention primaire (sensibilisation) et secondaire (dépistage). Ce dispositif a pour but de permettre l'égal accès de tous à la prévention et au dépistage, et d'apporter une solution nécessaire à la perte de chance importante que les femmes du bassin de vie du territoire Ouest Alsace connaissent.

Cette démarche d'aller-vers adaptée vise plus largement la prévention du cancer du sein, du cancer colorectal, et du cancer du col de l'utérus, cancers particulièrement prégnants en Alsace.

L'Unité Mobile pourra être mise à disposition de partenaires et circuler sur et au-delà du territoire Ouest pendant environ 35 semaines/an disponibles.

Pour ce projet de Bus Prévention - Santé de la Femme, projet porté par le Centre Hospitalier de SAVERNE, il vous est proposé d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant de **50 000 €** au titre du FIS au Centre Hospitalier de SAVERNE, représentant 8,67 % du coût total des dépenses éligibles d'un montant de 576 408 € TTC.

## **7) Projet de Rétinographe mobile porté par la FEMAGE**

La Fédération de l'Exercice coordonné et Maisons de santé en Grand Est (FEMAGE) promeut l'exercice coordonné pluri-professionnel libéral et salarial en soins primaires et secondaires, pour une amélioration de l'accès aux soins de proximité et de la qualité des soins. Elle accompagne les projets des équipes de soins coordonnés de la région. Elle représente les exercices coordonnés auprès des instances locales et régionales.

Dans son soutien à la prévention en santé, la FEMAGE contribue au programme de dépistage itinérant de la rétinopathie diabétique avec le programme RétinoEst. Cette maladie est en effet la première cause de cécité en France et son identification précoce permet la mise en place d'une intervention adaptée. Aussi la FEMAGE développe particulièrement le dépistage diabétique hors circuit de soins. L'importance est de remettre ces patients dans le circuit de soins et de leur faire comprendre l'importance du suivi du diabète.

Dans cet objectif, la FEMAGE souhaite s'équiper d'un rétinographe mobile qui embarquera, entre autres, dans les unités mobiles de santé de la ville de STRASBOURG et de la Communauté Pluriprofessionnelle Territoriale en Santé (CPTS) de MULHOUSE, unités soutenues par le FIS en 2023.

Pour ce projet d'achat d'un rétinographe mobile porté par la FEMAGE, il vous est proposé d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant de **7 122 €** au titre du FIS à la FEMAGE, représentant 30% du coût total des dépenses éligibles d'un montant de 23 740 € TTC.

## **8) Etude d'impact / preuve de concept prévention vers une population souffrant de diabète et/ou d'obésité et leurs comorbidités**

Cette étude s'inscrit dans la démarche « Territoires de santé de demain" (TSD). Conduite sur 3 ans, elle vise à vérifier l'incidence d'une politique de prévention sur une maladie chronique choisie (diabète et obésité) sur un territoire donné, étape intermédiaire en vue d'une structuration pérenne d'une politique de prévention.

Cette démarche est conduite en partenariat avec le PETR Saverne (Contrat local de santé médico-social) et les Hôpitaux Universitaires de STRASBOURG via l'accompagnement scientifique du Dr SAULEAU, professeur en bio-statistiques.

L'action met en œuvre un accompagnement pluridisciplinaire et des activités physiques adaptées qui se dérouleront dans les locaux mis à disposition gracieusement par le Centre Hospitalier de Saverne. Les travaux d'aménagements des locaux sont en cours. La Collectivité est sollicitée pour l'équipement en matériel notamment médical, pédagogique et sportif et numérique des locaux.

Pour ce projet d'équipement nécessaire à cette étude d'impact, il vous est proposé d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant de **48 544 €** au titre du FIS au Centre Hospitalier de SAVERNE, représentant 30 % du coût total des dépenses éligibles d'un montant de 160 000 € TTC.

## **9) Association Younited - Lutte contre l'isolement et la solitude des étudiants**

Créée suite aux constats d'isolement et de solitude des étudiants révélés particulièrement par la période COVID, l'association Younited a aidé une centaine d'étudiants de l'Université de Strasbourg et organisé ou participé à une douzaine d'événements en 2023. Elle fonde son action sur des données chiffrées et entre autres que 28 % des étudiants français souffrent de solitude, selon une étude Ifop de 2021. L'Université de STRASBOURG compte 55 000 étudiants.

L'association souhaite développer son activité et son offre auprès des étudiants via la mise en place d'une application informatique innovante accessible à partir des smartphones. Elle agit en concertation avec les services santé et vie sociale de l'Université de STRASBOURG.

Pour ce projet de développement d'application informatique visant à lutter contre l'isolement et la solitude des étudiants, il vous est proposé d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant de **22 500 €** au titre du FIS à l'association Younited, représentant 29,68 % du coût total des dépenses éligibles d'un montant de 75 790 € TTC.

## **10) Maison de santé de HIRTZFELDEN**

Projet porté par le Dr BRUN qui souhaite installer cette maison de santé dans sa commune de domiciliation dépourvue d'offre de médecine générale à ce jour. Commune située en zone ZIP (zone d'intervention prioritaire - zonage ARS) soit en désertification médicale.

Cette maison médicale regroupera un médecin généraliste, 1 assistant médical, 2 infirmier(e)s, 1 ostéopathe.

Elle a le soutien fort, exprimé par écrit, du maire mais aussi de la Région Grand Est.

Ce projet consolidera l'offre en médecine générale dans un secteur fragile. Ce projet s'inscrit en conformité avec le Plan Santé Alsace et notamment son objectif d'« Aider l'installation des futurs professionnels de santé dans nos territoires » par l'« aide au financement des Maisons de santé pluri-professionnelles et autres structures de soin paramédicales renforçant l'offre en territoire en complément des autres financeurs »

Pour ce projet de maison de santé visant à soutenir l'offre de soins de proximité, il vous est proposé d'attribuer une subvention d'investissement, pour un équipement d'un échographe mobile permettant d'aller vers les patients ayant des difficultés de déplacement pour un montant de 7 355 € au titre du FIS à la maison de santé d'HIRTZFELDEN, représentant 10,28 % du coût total des dépenses d'équipements éligibles d'un montant de 71 560 € TTC.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'approuver, au titre du Fonds Investissement Santé, le principe de la participation de la Collectivité européenne d'Alsace aux projets innovants et structurants dans le domaine de la santé, tels que détaillés en annexe au présent rapport et portés par les structures mentionnées aux 1 à 10 ci-dessous, à savoir :
  - 1) Projet de Maison de Santé d'ASPACH-MICHELBACH porté par la Communauté de Communes de THANN-CERNAY ;
  - 2) Projet de création d'une zone de Sport et Santé porté par le Centre de Soins de Suites et de Réadaptation de MARIENBRONN ;

- 3) Projet GEPROMED porté par la Fondation des Hôpitaux Universitaires de STRASBOURG ;
  - 4) Projet de Centre de santé communal porté par la commune d'HESINGUE
  - 5) Projet d'acquisition d'un lyophilisateur pilote porté par le Centre de Recherche Technologique AERIAL ;
  - 6) Projet de bus prévention - Santé de la Femme porté par le Centre Hospitalier de SAVERNE ;
  - 7) Projet de Rétinographe mobile porté par la FEMAGE ;
  - 8) Projet d'étude d'impact / preuve de concept prévention vers une population souffrant de diabète et/ou d'obésité et leurs comorbidités porté pour son volet investissement par le Centre Hospitalier de SAVERNE ;
  - 9) Projet de lutte contre l'isolement et la solitude des étudiants porté par l'association Younited.
  - 10) Projet de maison de santé d'HIRTZFELDEN
- D'attribuer pour les projets précités, 10 subventions d'investissement au titre du Fonds Investissement Santé pour un montant total de 963 371 €, telles que détaillées dans le tableau annexe joint au présent rapport, et réparties comme suit :
- une subvention d'investissement d'un montant maximal de 120 000 €, représentant 21 % d'une dépense éligible de 565 300 € TTC, à la Communauté de Communes de THANN-CERNAY pour son projet de Maison de Santé d'ASPACH-MICHELBACH ;
  - une subvention d'investissement d'un montant maximal de 44 550 €, représentant 30 % d'une dépense éligible de 148 513 € TTC, au Centre de Soins de Suites et de Réadaptation (CSSR) de MARIENBRONN pour son projet de création d'une zone de Sport et Santé ;
  - une subvention d'investissement d'un montant maximal de 561 300 €, représentant 15,40 % d'une dépense éligible de 3 643 497 € TTC, à la Fondation des Hôpitaux Universitaires de STRASBOURG pour son projet GEPROMED ;
  - une subvention d'investissement d'un montant maximal de 51 000 €, représentant 30 % d'une dépense éligible de 169 560 € TTC, à la commune d'HESINGUE pour son projet de Centre de Santé Communal ;
  - une subvention d'investissement d'un montant maximal de 51 000 €, représentant 19,8 % d'une dépense éligible de 257 000 € TTC, au Centre de Recherche Technologique AERIAL pour son projet d'acquisition d'un lyophilisateur pilote ;
  - une subvention d'investissement d'un montant maximal de 50 000 €, représentant 8,67 % d'une dépense éligible de 576 408 € TTC, au Centre Hospitalier de SAVERNE pour son projet de bus prévention - Santé de la Femme ;
  - une subvention d'investissement d'un montant maximal de 7 122 €, représentant 30 % d'une dépense éligible de 23 740 € TTC, à la FEMAGE pour son projet de Rétinographe mobile ;
  - une subvention d'investissement d'un montant maximal de 48 544 €, 30 % d'une dépense éligible de 160 000 € TTC, au Centre Hospitalier de SAVERNE pour son projet de partagé d'Etude d'impact/preuve de concept prévention vers une population souffrant de diabète et/ou d'obésité et leurs comorbidités ;
  - une subvention d'investissement d'un montant maximal de 22 500 €, représentant 29,68 % d'une dépense éligible de 75 790 € TTC, à l'association Younited pour son projet de de lutte contre l'isolement et la solitude des étudiants ;
  - une subvention d'investissement d'un montant maximal de 7 355 € TTC pour l'achat d'un échographe mobile pour la maison de santé de HIRTZFELDEN, représentant 10,28% de la dépense éligible totale en équipements de 71 560 €
- M'autoriser à signer avec les bénéficiaires des subventions octroyées au titre du Fonds Investissement Santé, les conventions de partenariat et financières particulières, destinées à permettre le versement des subventions précitées, établies sur la base du modèle type adopté par délibération n° CP-2023-9-3-6 de la Commission permanente

du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace du 13 novembre 2023, en y apportant, le cas échéant, toute adaptation mineure qui s'avèrerait nécessaire notamment celle concernant les engagements réciproques,

- Préciser que ces subventions en investissement feront l'objet d'un versement unique dont les crédits concernés seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :

<i>Programme</i>	<i>Opération</i>	<i>Enveloppe</i>	<i>Tranche</i>	<i>Natures analytiques</i>	<i>Montant</i>
P122	P122O002	P122E05	T05	(4605) 2024-204181-412	219 544 €
P122	P122O002	P122E05	T05	(4606) 2024-20421-412	693 827 €
P122	P122O002	P122E05	T05	(4608) 2024-2041481-412	50 000 €
TOTAL					963 371 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

